

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Garonne**EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA

NOMBRES DE MEMBRES		Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage		
En exercice					Pour	Contre	Abstention
9	6	7	22/02/2019	22/02/2019			
L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTINAZZO, Maire.				VOTES			
				7	0	0	

**Présents** : Serge ROUQUET, Christian LAGENTE, Christophe BASCOUL, Fabienne RAMOND, Éric ESCAICH,

**Absents excusés** : Laurence RIVIERE, Juan ARRIBAS (procuration à Raymond MARTINAZZO) Rosemary GUILLEMOT

**Secrétaire de séance** : Christophe BASCOUL

## Achat des buts sportifs appartenant à l'école des 5 clochers

**Annule et remplace suite à erreur de saisie de date de réunion**

Par délibération en date du 21 novembre 2018, le SIVOM de Saint Félix Lauragais a décidé de vendre des buts sportifs non utilisés appartenant à l'école des 5 clochers.

Le prix est fixé à 1 200.00€.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de racheter ces buts au prix proposé par le SIVOM ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir les buts sportifs de l'école des 5 clochers au prix de 1 200.00€
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,